

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER  
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

NUMERO SPECIAL

Matahiti 162  
N° 32 - Numera Taac

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 11  
no Tiunu 2013

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 50 05 85

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

|                                                                                                                                                                                                         | Pages |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Arrêté n° 786 CM du 10 juin 2013 portant revalorisation du montant du revenu minimum aux personnes âgées . . . . .                                                                                      | 1338  |
| Arrêté n° 787 CM du 10 juin 2013 portant modification du montant des allocations familiales pour les ressortissants du régime de solidarité . . . . .                                                   | 1338  |
| Arrêté n° 788 CM du 10 juin 2013 constatant l'état de calamité naturelle des sinistres occasionnés par les fortes pluies sur la commune de Hiva Oa dans l'archipel des Marquises en juin 2013 . . . . . | 1339  |

# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

#### **ARRETE n° 786 CM du 10 juin 2013 portant revalorisation du montant du revenu minimum aux personnes âgées.**

NOR : DAS1301080AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la loi du pays n° 2012-21 du 12 novembre 2012 portant diverses dispositions relatives à l'assurance vieillesse et à l'aide aux personnes âgées, article LP. 12 de la loi du pays soumis à la nouvelle lecture en application de l'article 143, alinéa 3, de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 94-6 AT du 3 février 1994 modifiée définissant le cadre de la couverture sociale généralisée applicable aux résidents de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 82-33 du 15 avril 1982 modifiée portant institution d'un minimum vieillesse ;

Vu la délibération n° 94-20 AT du 10 mars 1994 modifiée portant institution du comité du régime de solidarité territorial ;

Vu la délibération n° 95-264 AT du 20 décembre 1995 modifiée relative à l'allocation de solidarité aux personnes âgées à verser dans le cadre du régime de solidarité de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 96-109 APF du 12 septembre 1996 portant désindexation des primes, indemnités, allocations diverses et autres rémunérations ;

Vu la délibération n° 99-11 APF du 14 janvier 1999 organisant le contrôle et l'évaluation des régimes de protection sociale et des instances qui les gèrent ;

Vu la délibération n° 2-2013 CG.RSPF du 10 juin 2013 portant avis du comité de gestion du régime de solidarité sur la revalorisation du montant du revenu minimum aux personnes âgées ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 10 juin 2013,

Arrête :

Article 1er.— Le montant du revenu minimum garanti aux personnes âgées est fixé à 80 000 F CFP.

Art. 2.— L'arrêté n° 1202 CM du 27 août 2008 portant revalorisation du montant du revenu minimum aux personnes âgées, à compter du 1er septembre 2008 est abrogé.

Art. 3.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 juin 2013.  
Gaston FLOSSE.

#### **ARRETE n° 787 CM du 10 juin 2013 portant modification du montant des allocations familiales pour les ressortissants du régime de solidarité.**

NOR : DAS1301081AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 94-6 AT du 3 février 1994 modifiée définissant le cadre de la couverture sociale généralisée applicable aux résidents de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 94-20 AT du 10 mars 1994 modifiée portant institution du comité du régime de solidarité territorial ;

Vu la délibération n° 94-146 AT du 8 décembre 1994 modifiée instituant les prestations familiales pour le régime de solidarité ;

Vu la délibération n° 99-11 APF du 14 janvier 1999 organisant le contrôle et l'évaluation des régimes de protection sociale et des instances qui les gèrent ;

Vu la délibération n° 3-2013 CG.RSPF du 10 juin 2013 portant avis du comité de gestion du régime de solidarité sur la modification du montant des allocations familiales ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 10 juin 2013,

Arrête :

Article 1er.— Le deuxième alinéa de l'article 22 de la délibération n° 94-146 AT du 8 décembre 1994 modifiée, instituant les prestations familiales pour le régime de solidarité susvisée, est modifié comme suit :

“Le montant des allocations familiales est fixé à 10 000 F CFP par mois et par enfant à charge”.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 juin 2013.  
Gaston FLOSSE.

**ARRETE n° 788 CM du 10 juin 2013 constatant l'état de calamité naturelle des sinistres occasionnés par les fortes pluies sur la commune de Hiva Oa dans l'archipel des Marquises en juin 2013.**

NOR : CMM1301123AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et de l'égalité et du développement des archipels,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 92-94 AT du 1er juin modifiée portant création du compte d'aide aux victimes des calamités ;

Vu la circulaire n° 358-11-07 PR du 24 novembre 1997 portant instruction relative à l'organisation et à l'action des services et établissements territoriaux en cas de calamités naturelles en Polynésie française ;

Vu la nécessité de porter secours, aides et assistance aux personnes concernées, au titre de la solidarité de la Polynésie française ;

Considérant la cause naturelle et le caractère exceptionnel des dommages constatés aux ouvrages publics sur le territoire de la commune considérée ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 10 juin 2013,

Arrête :

Article 1er.— Est constaté l'état de catastrophe naturelle des sinistres occasionnés par des précipitations exceptionnelles sur la commune de Hiva Oa dans l'archipel des Marquises survenues les 5 et 6 juin 2013.

Art. 2.— Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et de l'égalité et du développement des archipels est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 juin 2013.  
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire,  
de l'élevage et de l'égalité  
et du développement des archipels,*  
Thomas MOUTAME.

## LISTE DES OUVRAGES DISPONIBLES A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(Prix TTC)

|                                                                                                                                          |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| - Affiches "Accident du Travail" .....                                                                                                   | 174 F CFP   |
| - Affiches "Défense de consommer" .....                                                                                                  | 174 F CFP   |
| - Affiches "Loi sur l'ivresse" .....                                                                                                     | 267 F CFP   |
| - Affiches "Réglementation sur le commerce des boissons" (français et tahitien) .....                                                    | 696 F CFP   |
| - Annexe à la loi du pays n° 2011-32 du 9 décembre 2011 relative au système harmonisé (JOPF n° 74 NS du 19/12/11) .....                  | 5 324 F CFP |
| - Annexe à la loi du pays n° 2011-33 du 9 décembre 2011 portant diverses mesures fiscales à l'importation (JOPF n° 77 NS du 28/12/11) .. | 2 594 F CFP |
| - Barème des ANFA (10 F la feuille ou 1840 F l'ensemble) .....                                                                           | 2134 F CFP  |
| - Budget général de la Polynésie française et budget des comptes spéciaux 2010 .....                                                     | 2 294 F CFP |
| - Budget général de la Polynésie française 2011 .....                                                                                    | 2 515 F CFP |
| - Budget général de la Polynésie française 2012 .....                                                                                    | 2 641 F CFP |
| - Code des marchés publics (Septembre 2004) .....                                                                                        | 2 415 F CFP |
| - Code de l'environnement (JOPF n° 1 NS du 27 février 2004) (broché) .....                                                               | 882 F CFP   |
| - Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique .....                                                                            | 1355 F CFP  |
| - Code des communes de la Polynésie française (JOPF n° 2 NS du 29 juillet 1998) .....                                                    | 368 F CFP   |
| - Code pénal (JOPF n° 8 NS du 2 août 1996) .....                                                                                         | 378 F CFP   |
| - Code de procédure pénale (JOPF n° 9 NS du 16 août 1996) .....                                                                          | 704 F CFP   |
| - Code de procédure civile (broché) (JOPF n° 1 NS du 04 janvier 2002) .....                                                              | 630 F CFP   |
| - Codification du droit du travail (LP n° 2011-15 du 04/05/11 JOPF n° 27 NS) .....                                                       | 1 313 F CFP |
| - Codification du droit du travail (LP n° 2011-15 JOPF broché) .....                                                                     | 1 680 F CFP |
| - Codification du droit du travail (Arrêté n° 925 CM du 08/07/11 JOPF n° 45 NS) .....                                                    | 1 313 F CFP |
| - Codification du droit du travail (Arrêté n° 925 CM JOPF broché) .....                                                                  | 1 680 F CFP |
| - Convention collective des assurances .....                                                                                             | 331 F CFP   |
| - Convention collective de l'automobile .....                                                                                            | 336 F CFP   |
| - Convention collective du bâtiment et des travaux publics .....                                                                         | 940 F CFP   |
| - Convention collective des banques .....                                                                                                | 496 F CFP   |
| - Convention collective du commerce .....                                                                                                | 525 F CFP   |
| - Convention collective du gardiennage .....                                                                                             | 352 F CFP   |
| - Convention collective de l'industrie hôtelière de Polynésie française .....                                                            | 536 F CFP   |
| - Convention collective de l'industrie .....                                                                                             | 431 F CFP   |
| - Convention collective de l'imprimerie, de la presse et de la communication .....                                                       | 750 F CFP   |
| - Convention collective du nettoyage .....                                                                                               | 410 F CFP   |
| - Examen pratique du permis de conduire (véhicules de catégorie A et sous-catégorie A1) .....                                            | 718 F CFP   |
| - Instruction comptable de la Polynésie française (JOPF n° 1 NS du 2 janvier 2007 <i>broché</i> ) .....                                  | 1 040 F CFP |
| - Instruction budgétaire et comptable M114 des communes (JOPF n° 36 NS du 15 novembre 2005) .....                                        | 1 250 F CFP |
| - Notices des produits médicamenteux de la pharmacopée chinoise (JOPF n° 4 NS/2009) .....                                                | 1 092 F CFP |
| - Plan général d'aménagement de la commune de Hiva Oa (JOPF n° 36 NS/2009) .....                                                         | 263 F CFP   |
| - Plan général d'aménagement de la commune de Huahine (JOPF n° 19 NS/2010) .....                                                         | 263 F CFP   |
| - Plan général d'aménagement de la commune de Nuku Hiva (JOPF n° 52 NS/2008) .....                                                       | 263 F CFP   |
| - Plan général d'aménagement de la commune de Papara (JOPF n° 15 NS/2010) .....                                                          | 326 F CFP   |
| - Plan général d'aménagement de la commune de Papeete rectification (JOPF n° 65 NS/11) .....                                             | 263 F CFP   |
| - Plan général d'aménagement de la commune de Pirae (JOPF n° 42 NS/11) .....                                                             | 263 F CFP   |
| - Procès-verbal type des délégués du personnel ou comité d'entreprise .....                                                              | 139 F CFP   |
| - Recueil des textes sur la déconcentration de l'administration de la Polynésie française .....                                          | 945 F CFP   |
| - Répertoire général des textes promulgués au BOEFO et JOPF de 1843 à 1996 (mise à jour) .....                                           | 3 413 F CFP |
| - Statut de la fonction publique :                                                                                                       |             |
| Tome 1 : Dispositions générales (mise à jour au 31 janvier 2004) .....                                                                   | 2 629 F CFP |
| Tome 3 : Filière de la santé (mise à jour au 30 avril 1999) .....                                                                        | 1 659 F CFP |
| - Table analytique et chronologique (année 1995) ..*                                                                                     | 2 027 F CFP |
| - Table analytique et chronologique (année 1996) .....                                                                                   | 2 095 F CFP |
| - Table analytique et chronologique (année 1997) .....                                                                                   | 2 504 F CFP |
| - Table analytique et chronologique (année 1998) .....                                                                                   | 2 914 F CFP |
| - Table analytique et chronologique (année 1999) .....                                                                                   | 3 192 F CFP |
| - Table chronologique (année 2000) .....                                                                                                 | 1 250 F CFP |
| - Table chronologique (année 2001) .....                                                                                                 | 1 386 F CFP |
| - Table chronologique (année 2002) .....                                                                                                 | 1 460 F CFP |

*Consulter le bureau commercial pour les autres ouvrages*

Commandes-facturation : ouvert du lundi au jeudi de 7 h 00 à 15 h 00 et Vendredi 7 h 00 à 14 h 00 - Tél. : 500 579 - Fax : 425 261 - [compta.clients@imprimerie.gov.pf](mailto:compta.clients@imprimerie.gov.pf)  
 Caisse : ouvert du lundi au jeudi de 7 h 00 à 15 h 00 et Vendredi de 7 h 00 à 13 h 00 - Tél. : 500 578 - Fax : 500 570 - [caisse@imprimerie.gov.pf](mailto:caisse@imprimerie.gov.pf)